

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**MARDI 26 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2019

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André (Maire), Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, M. BLANCHON Frédéric (adjoints), M. CHEVEREAU Laurent, Mmes GOUBEAU Ghislaine, MATRAY Morgane, MM. PAGANO François, CORNAGLIA Gérard, ALBORGHETTI Francis, de MEAUX Emmanuel et Mme de PARISOT de BERNECOURT.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme DEROBERT-MASURE Josette (adjointe) a donné pouvoir à Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine a donné pouvoir à M. CHEVEREAU Laurent.

ABSENTS (sans pouvoir) : M. TISOPULOT Patrick

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. de MEAUX Emmanuel

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- DIVERS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Personnel Territorial - Adjoint administratif chargé de l'accueil de la mairie :
Modification de la durée hebdomadaire de travail à compter du 1^{er} mars 2019

- Requête d'un administré, demande de l'avis du conseil

Accepté à l'unanimité.

**PERSONNEL TERRITORIAL - ADJOINT ADMINISTRATIF CHARGÉ DE L'ACCUEIL
MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL**

Délibération 2019/21

Compte tenu de la reprise de la cantine et de la garderie périscolaire en gestion communale au 1^{er} mars dernier, il convient de réorganiser les services de la collectivité, en augmentant de 5 heures le temps de travail du poste d'adjoint administratif à temps non complet, pour permettre à Mme FEHIM Samia, de prendre en charge la gestion administrative de ce nouveau service spécifique en plus des missions qui lui sont confiées, en tant que chargée de l'accueil de la mairie.

VU l'avis favorable émis par le Comité Technique du Centre de Gestion, en séance du 19 mars écoulé,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de 30 heures à 35 heures à compter du 1^{er} mars 2019 puisque cette modification répond à l'intérêt du service et aux besoins de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **accepte** l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de 30 heures à 35 heures à compter du 1^{er} mars 2019 ;

- **dit** qu'il est nécessaire de mettre à jour le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2018/30 ;

- **fixe**, à compter du 1^{er} mars 2019, le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	observations
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière sociale				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01	32 heures, temps annualisé à 25 h 45	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel stagiaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	observations
Filière administrative				
« accueil, état civil, élections, secrétariat divers »	Adjoint Administratif	01	35 heures	A compter du 01 mars 2019
Filière technique				
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	24 heures	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	Observations
Filière administrative				
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	CDI
Coordinatrice et animatrice cantine/garderie périscolaire	Adjoint administratif	01	13.30 heures	CDD
Filière animation				
Assistante de cantine et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	19 heures	CDD
Assistante de cantine scolaire	Adjoint territorial d'animation	01	13 heures	CDD
Assistante de cantine et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	26 heures, temps annualisé à 19 h 54	CDI

- REQUÊTE D'UN ADMINISTRÉ - DEMANDE DE L'AVIS DU CONSEIL

Délibération 2019/22

Monsieur le Maire dit avoir été averti du vol de deux trappes qui permettaient de capturer les chats du quartier « Montessuy » en vue de leur stérilisation. Ces deux trappes avaient été mises à disposition gratuitement par une de nos administrés. Un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie. La commune doit remplacer ces équipements pour les rendre à sa propriétaire. N'ayant été averti que ce matin, Monsieur le maire dit ne pas avoir de devis à présenter et demande à ce que le conseil l'autorise à faire l'achat de deux trappes.

Le conseil municipal, par 02 « abstentions » et 12 voix « POUR », donne son accord et autorise Monsieur le Maire à prévoir la dépense au compte 60632 prévu au budget primitif.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Délibération 2019/23

Monsieur le Maire précise que le compte de Gestion 2018 des trésoriers : Madame DECOOPMAN Valérie succédée par M. BISSON Pierre, est en tout point en conformité avec le compte Administratif 2018 qui va être présenté au point suivant et donne lecture des réalisés du comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **INDIQUE** que le compte de gestion, dressé par les trésoriers pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibération 2019/24

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif comptabilise le réalisé de l'année écoulée et demande aux conseillers de prendre connaissance des documents budgétaires qui leur ont été distribués.

La parole est donnée à Monsieur Georges BELET, Adjoint délégué aux finances qui présente le compte administratif. Il commente chaque section (fonctionnement et investissement) et détaille les comptes de dépenses et de recettes 2018.

Il invite ensuite les conseillers à se reporter à la présentation générale du compte administratif :

	BUDGET COMMUNAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017 (N-1)	2 275 660,28 €	204 401,91 €
2	Affectation 2017 (N-1) faite en 2018 (N)		54 401,91 €
3	RECETTES 2018	344 413,43 €	645 383,82 €
4	DEPENSES 2018	1 582 852,88 €	554 001,52 €
5	RESULTAT ANNEE 2018 (N)	- 1 238 439,45 €	91 382,30 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	1 037 220,83 €	241 382,30 €
7	RESTE A REALISER RECETTES	376 791,58 €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	242 687,76 €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	1 171 324,65 €	241 382,30 €

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil. M. BELET Georges, doyen d'âge, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le compte de gestion des trésoriers.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire, par 13 voix « POUR »

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 tel que présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Délibération 2019/25

Le résultat 2018 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent	241 382,30 €
<u>Investissement</u>	Excédent cumulé	1 037 220,83 €
Solde des restes à réaliser		134 103,82 €
Besoin de financement		0,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 : 100 000 € de l'excédent de fonctionnement pour abonder la section d'investissement et de reporter en fonctionnement 141 382,30 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué de l'affectation.

M. BLANCHON Frédéric demande la parole et interroge Monsieur le Maire sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement et souhaite connaître le motif de cette répartition susvisée.

Monsieur le Maire répond que la répartition de l'affectation de l'excédent de fonctionnement reste libre, l'excédent complet (241 382,30 €) peut être porté en recette de fonctionnement ou en recette d'investissement du budget primitif 2019 ; les montants à affecter peuvent être aussi différents que ceux proposés (affectation 100 000 € et report en recette de fonctionnement 141 382,30 €), mais il lui semble judicieux de prévoir une répartition sur les deux sections « fonctionnement et investissement » ; aussi, il souligne que la commission des finances a élaboré un projet de budget primitif en tenant compte de ces propositions d'affectation et qu'elle a pu équilibrer son budget. Maintenant, le conseil peut, s'il le souhaite, proposer une nouvelle répartition de l'excédent de fonctionnement, mais à ce moment-là, cette nouvelle répartition sera à prendre en compte et devra faire l'objet d'une modification sur le projet de budget primitif avant de le passer aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'affecter au compte 1068, recette d'investissement, 100 000 € de l'excédent de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement à intervenir ;
- **ACCEPTE** de reporter au compte 002, recette de fonctionnement, 141 382,30 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué du montant affecté à l'investissement ;
- **ACCEPTE** de reporter l'excédent d'investissement cumulé de 1 037 220,83 € en recette d'investissement compte 001 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Délibération 2019/26

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2018 :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

Il indique que le budget primitif 2019 élaboré avec la commission communale « finances » a été confectionné en tenant compte des taux appliqués en 2018 et qu'il ne lui semble pas nécessaire d'augmenter ces taux pour 2019.

Par contre, il souligne que le fait de ne pas augmenter les taux ne veut pas dire que les impôts n'augmenteront pas, car la loi de finances 2019 a prévu l'augmentation des bases et tout citoyen lambda verra son montant d'impôt plus élevé.

Il propose de reconduire les mêmes taux sur 2019.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, de maintenir les taux de 2018 sur 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

- BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération 2019/27

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoint délégué aux finances, qui donne lecture du détail des comptes figurant au projet du budget primitif 2019 élaboré par la commission communale des finances ; les sections s'équilibrent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	787 018,30 €	787 018,30 €
Section d'investissement	4 087 916,71 €	4 087 916,71 €
TOTAL	4 874 935,01 €	4 874 935,01 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de Budget Primitif présenté, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 arrêté comme suit :

- > au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- > au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	787 018,30 €	787 018,30 €
Section d'investissement	4 087 916,71 €	4 087 916,71 €
TOTAL	4 874 935,01 €	4 874 935,01 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Mme MATRAY Morgane interroge Monsieur le Maire pour savoir s'il peut lui donner la raison pour laquelle le Sou des Ecoles paie la dépense pour le transport des enfants à la piscine, et demande pourquoi la commune ne subventionne pas le sou des écoles pour les dédommager.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas reçu de demande écrite de subvention de la part du Sou des Ecoles en janvier dernier. Toutefois, le compte 6574 du budget prévoit les crédits s'il le faut.

- **DIVERS**

Néant

**COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS -
COMMISSIONS ET AUTRES**

1- **INTERCOMMUNALITÉ**

Reporté en avril.

2- **SYNDICATS**

3- Reporté en avril.

4- **COMMISSIONS COMMUNALES**

5- Reporté en avril.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 avril 2019 à 20 h 30

Mardi 14 mai 2019 à 20 h 30

CCAS

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Néant

AUTRES

Néant

COMMISSIONS

Néant

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions à formuler.

Monsieur BLANCHON Frédéric informe les élus que la visite du chantier du groupe scolaire initialement prévue le 6 avril prochain, avec les élus et les personnes associées, est reportée à fin avril début mai.

Fin de séance 22 h 20.

Ont signé, les membres présents :

Conseillers Municipaux	Signature	Conseillers Municipaux	Signature
André DUMOULIN		Morgane MATRAY	
Marie-Jeanne GEFFROY		François PAGANO	
Georges BELET		Gérard CORNAGLIA	
Josette DEROBERT-MASURE	<i>Excusée, a donné pouvoir à Mme GEFFROY MJ</i>	Francis ALBORGHETTI	
Frédéric BLANCHON		Emmanuel de MEAUX	
Laurent CHEVEREAU		Delphine DELATTRE-QUENEY	<i>Excusée, a donné pouvoir à M. CHEVEREAU L.</i>
Patrick TISOPULOT		France de PARISOT de BERNECOURT	
Ghislaine GOUBEAU			